

28.11.2013 - 14:15 Uhr

## Certificats d'incapacité de travail délivrés par Medgate suite à une téléconsultation médicale

Bâle (ots) -

Afin de couvrir au mieux la demande médicale, Medgate délivrera à partir de janvier 2014, en cas de besoin, des certificats d'incapacité de travail à ses patients suite à une téléconsultation. Les certificats seront établis sur la base de directives strictes et dans le respect du devoir de diligence médicale. Medgate décidera de l'introduction définitive de cette nouvelle prestation après l'avoir soumise à une période d'observation de 6 mois afin d'en évaluer l'utilité.

Depuis l'an 2000, Medgate a donné 3,4 millions de téléconsultations. Elles ont permis de mener à terme le traitement via télé-médecine chez une grande partie des patients. Du point de vue médical dans de tels cas, une consultation supplémentaire auprès d'un médecin établi n'est pas nécessaire. Mais si l'employeur exige un certificat médical, ces patients doivent tout de même prendre rendez-vous auprès de leur médecin pour obtenir cette attestation. Il en résulte des consultations inutiles, en particulier pour les personnes bénéficiant d'une couverture d'assurance de télé-médecine. Elles suscitent en outre des coûts superflus. D'autre part, le fait de devoir en outre se rendre chez le médecin est souvent contraignant pour les personnes malades et augmente de plus le risque de contagion. Pour répondre à cette situation insatisfaisante et dans le sens d'une meilleure intégration des soins, les médecins de Medgate pourront également depuis le centre de télé-médecine délivrer dans certains cas des certificats d'incapacité de travail à leurs patients.

### Directives internes strictes

En principe, les médecins sont autorisés en Suisse à délivrer un certificat d'incapacité de travail suite à une consultation téléphonique, une possibilité dont usent déjà de nombreux praticiens en mentionnant dans l'attestation qu'elle a été établie sur la base d'une évaluation télé-médicale. La procédure de Medgate est semblable. Les certificats seront établis selon des critères internes stricts et clairement définis relevant autant de la médecine que du droit du travail et des données épidémiologiques, ce qui permet de prévenir aussi des abus éventuels. Un certificat ne pourra être ainsi délivré que si une évaluation médicale suffisamment plausible de l'incapacité de travail est possible suite à une téléconsultation finale effectuée par un médecin de Medgate. En outre, seules des personnes se trouvant dans un rapport de travail non résilié pourront obtenir un certificat d'incapacité de travail. Les médecins de Medgate informent également les patients, oralement et par écrit, que le certificat ne sera valable comme preuve d'incapacité de travail qu'à partir du moment où l'employeur l'aura accepté, et leur recommandent en conséquence de le lui transmettre le jour même. Une liste détaillée des principales directives internes est disponible sous [www.medgate.ch/medien](http://www.medgate.ch/medien).

### Entretiens avec des acteurs importants

Pour la préparation de ce projet pilote, Medgate a mené des entretiens intensifs avec divers acteurs représentatifs. Notre centre de télé-médecine tiendra compte dans la mise en place de cette nouvelle prestation des suggestions des organisations de branche et des associations d'employeurs, des assureurs maladie et indemnités journalières ainsi que de l'autorité de surveillance cantonale.

### Medgate

Medgate est l'un des principaux prestataires de soins médicaux complets et intégrés en Suisse (360°Healthcare). Dans son centre de télé-médecine à Bâle fondé en l'an 2000, quelque 70 médecins et spécialistes conseillent au téléphone jusqu'à 4300 patients par jour sur toutes sortes de problèmes de santé. Medgate dispose d'un bon réseau de médecins et d'hôpitaux partenaires dans toute la Suisse ainsi que d'un propre centre de santé à Soleure et à Zurich.

### Contact:

Cédric Berset  
Responsable Marketing, Communication et Vente  
Medgate  
Case postale  
4020 Bâle  
Tél. +41 61 377 88 10  
Portable +41 79 455 20 41  
Fax +41 61 377 88 20,  
[media@medgate.ch](mailto:media@medgate.ch)  
[www.medgate.ch](http://www.medgate.ch)